



Samoëns, le 15 janvier 2026

Objet : Réunion de la commission de contrôle des listes électorales

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la commission de contrôle des listes électorales se réunira le jeudi 19 février 2026 à 8h en Mairie de Samoëns afin de vérifier la liste des électeurs.

La commission de contrôle ne pourra délibérer que si le quorum est atteint. Aussi, 3 des 5 membres la composant doivent être présents pour qu'elle délibère valablement.

Vous priant de bien vouloir participer à cette réunion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Cécile BOUE,  
Conseillère municipale

